



Vous êtes ici : Accueil > Thématiques > Emploi

Emploi

Organismes pouvant conseiller ou orienter
 Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP)
 Emploi - Divers employeurs français
 Emplois à l'étranger proposés par les institutions françaises
 Emploi dans une organisation internationale
 Accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels
 Travailleur frontalier
 Séjour au pair à l'étranger
 Emploi saisonnier - Organismes
 Contrat de travail - Principales clauses
 Création d'entreprise

Organismes pouvant conseiller ou orienter

Haut de page

Les organismes pouvant conseiller ou orienter

Portail européen de la jeunesse

La Commission européenne a lancé un portail destiné aux jeunes. Il présente toutes les informations européennes concernant l'emploi et les stages dans les pays de l'Union européenne. Internet : europa.eu/youth

Pôle Emploi International (PEI)

48 boulevard de la Bastille - 75012 Paris

Téléphone : 01 53 02 25 50 – Télécopie : 01 53 02 25 95

Courriel : pei-paris.75830@pole-emploi.fr – Internet : www.pole-emploi-international.fr

Service public du placement international, le Pôle emploi international propose une large gamme de services aux candidats à la mobilité européenne et internationale et aux entreprises qui les recrutent. Le réseau pôle emploi international est constitué de 25 points d'implantation en régions et dans les départements d'outre-mer (les adresses en région sont disponibles sur le site du PEI à la rubrique "[contacts](#)").

Les deux missions essentielles du Pôle Emploi International (PEI) :

- Favoriser la mobilité professionnelle internationale

Service public du placement international, le Pôle emploi international est constitué de 50 points d'implantation en régions et dans les départements d'outre-mer. Pôle emploi international propose une large gamme de services aux candidats à la mobilité européenne et/ou internationale et aux entreprises qui les recrutent. Et notamment : conseil en recrutement, offres d'emploi, programmes de mobilité, conseils personnalisés, assistance juridique « expa-conseil »,... Services gratuits, personnalisés et confidentiels.

- Faciliter les recrutements internationaux

En 2011, Pôle emploi international a proposé plus de 30.000 offres en Europe et à l'international. Répartition des offres : Europe : 70% ; Amériques : 15% ; Afrique – Proche & Moyen-Orient : 10% ; Asie – Pacifique : 5%. Ces recrutements se font, pour l'essentiel, dans des secteurs et métiers dits « en tensions ou porteurs » (là où l'on manque de candidats locaux). Les pays qui recrutent le plus sont : l'Europe limitrophe (Suisse, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Royaume-Uni), les Etats-Unis et le Canada. Les métiers qui s'exportent le mieux : les savoir-faire issus des filières d'excellence française : hôtellerie-restauration, ingénierie, informatique, santé,...

EURES : le service européen de l'emploi

Dans 31 pays d'Europe, 850 conseillers EURES (dont 85 au sein du réseau Pôle emploi international) offrent des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.

En France, la majorité des conseillers du réseau EURES (*European Employment Services*), créé par la commission européenne pour faciliter la mobilité des travailleurs en Europe, font partie du réseau du PEI.

Internet : www.pole-emploi.fr-eures.europa.eu (le portail européen sur la mobilité de l'emploi)

APEC (association pour l'emploi des cadres)

siège social : 51 boulevard Brune - 75689 Paris cedex 14

Téléphone : 0810 805 805 - Courriel : act.cour@apec.fr

Internet : www.apec.fr - www.cadres.apec.fr (ce site s'adresse aux cadres pour la gestion de leur carrière) - www.jd.apec.fr (ce site s'adresse aux jeunes diplômés) - www.courriercadres.com (ce site reprend et complète les informations des magazines publiés par l'APEC).

Il existe également 46 centres dans toute la France. Retrouvez leurs coordonnées sur le site de l'APEC, à la rubrique "espace presse".

L'APEC a été créée en 1966 par les partenaires sociaux afin d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi cadre. C'est une

association loi 1901, privée et paritaire, composée de membres du MEDEF (mouvement des entreprises de France) et de cinq syndicats représentant les cadres salariés du secteur privé.

L'APEC conseille les entreprises pour le recrutement de leurs cadres et accompagne les cadres, en activité ou en recherche d'emploi, dans toutes les étapes de leur vie professionnelle (premier emploi, évaluation des compétences, organisation de leur recherche, mobilité, évolution professionnelle, etc.). L'APEC facilite également l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en leur proposant des conseils et des méthodes adaptées à leur situation et à leur profil. Aujourd'hui, 31 590 entreprises et 530 000 cadres utilisent les services de l'APEC via ses sites Internet (voir ci-dessus) ou ses 46 centres implantés dans toute la France.

L'APEC édite deux magazines : un mensuel "*Courrier Cadres*" et un hebdomadaire "*Les offres de Courrier Cadres*", tous deux disponibles en kiosque.

Peuvent s'inscrire à l'APEC, les personnes ayant cotisé à une caisse de retraite dépendant du système français de l'AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres) ou les jeunes diplômés, depuis moins d'un an, titulaires d'un diplôme du niveau de la maîtrise ou d'un diplôme d'école reconnu par l'État français (bac + 4).

APECITA (association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire)

1 rue Cardinal Mercier - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 53 20 20 – Télécopie : 01 45 26 20 80

Courriel : apecita@apecita.com – Internet : www.apecita.com

L'APECITA, association loi de 1901 reconnue d'utilité publique, à gestion paritaire, regroupe les organisations professionnelles agricoles et les organisations syndicales de salariés. Elle est chargée du placement et du reclassement des cadres, ingénieurs et techniciens des secteurs agricole, para-agricole et agro-alimentaire.

L'activité de l'APECITA s'exerce sur l'ensemble du territoire national par l'implantation de 16 délégations régionales. Ses offres d'emploi sont diffusées dans les 16 délégations régionales, publiées dans le bi-hebdomadaire "*Tribune Verte*" et sont consultables sur le site Internet de l'association.

AFECTI (association francophone des experts et consultants de la coopération technique internationale)

s/c FCI

45 rue Linois - 75015 Paris

Courriel : contact@afecti.org – Internet : www.afecti.org

L'AFECTI est une association de type ONG qui fonctionne en réseau. Regroupés par discipline, les experts de l'AFECTI effectuent des missions pour le compte de diverses entreprises publiques et privées, des gouvernements ou des agences de développement, des organismes internationaux, des institutions du système des Nations Unies et des ONG.

En liaison avec des bureaux d'études, des associations partenaires, des collectivités locales, des universités et des centres de recherche, l'AFECTI dispose d'un répertoire actualisé comportant des informations utiles et pratiques sur les spécialisations sectorielles et géographiques de ses membres, ainsi que sur leur disponibilité.

Par les liens qu'elle entretient avec les institutions nationales et internationales, publiques et privées, et avec le milieu associatif et universitaire qui oeuvrent dans le domaine de l'aide au développement, l'AFECTI entend être un interlocuteur susceptible de répondre de façon cohérente, grâce à son vivier d'adhérents, à une demande croissante et très diversifiée.

L'AFECTI a pour ambition d'accompagner le suivi de carrière de ses membres et de valoriser leur savoir-faire acquis à l'international. L'AFECTI peut, à l'occasion, favoriser leur positionnement face à la demande d'offre et faciliter leur information, leur documentation et, en tant que besoin, leur formation permanente.

Dernière mise à jour : 15/03/2012.

Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP)

Haut de page

Le ministère des Affaires étrangères propose, à l'étranger, une aide aux Français à la recherche d'un emploi par le biais des **comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP)**.

Présents dans 27 pays et dans 33 villes au sein des consulats de France, externalisés vers les chambres de commerce et d'industrie françaises ou dans le cadre d'associations, les comités pour l'emploi œuvrent pour l'insertion des Français sur les marchés du travail locaux.

Le conseiller emploi connaît les législations sociales et fiscales, ainsi que les réalités économiques du pays de résidence. Il anime une bourse d'emplois qui est au cœur de son activité : prospection des entreprises, accueil des candidats, gestion des offres, placement. Il peut également conduire des actions de formation professionnelle.

Le conseiller emploi informe les Français désireux de s'installer dans son pays sur le marché de l'emploi, la législation du travail et les opportunités d'emploi et de stage.

Sur le site de la MFE (rubrique portail pays), vous trouverez de nombreuses informations utiles relatives à l'emploi à l'étranger.

Vous pouvez consulter les coordonnées des CCPEFP :

[Coordonnées des CCPEFP](#)

Pour le Canada, vous pouvez également vous adresser aux bureaux de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ouverts dans ce pays : www.ofiicanada.ca/.

Dans tous les cas, vous devrez vous conformer au droit local du travail, notamment en matière de séjour et de protection sociale..

Dernière mise à jour : 29/06/2012.

Emploi - Divers employeurs français

Haut de page

EGIS International - société française d'ingénierie

Siège social

Place des Frères Montgolfier - 78286 Guyancourt cedex

Téléphone : 01 30 12 48 00 - Télécopie : 01 30 12 10 95
 Courriel : contact.egis-international@egis.fr – Internet : www.egis-bceom.fr

EGIS International - Montpellier

78 allée John Napier - 34965 Montpellier cedex 2
 Téléphone : 04 67 99 22 00 - Télécopie : 04 67 65 03 18
 Courriel : ox.egis-bceom@egis.fr - Internet : www.egis-bceom.fr

Présent sur les cinq continents, EGIS International, filiale du groupe EGIS, est spécialisé dans l'ingénierie du développement et le conseil institutionnel.

Des ingénieurs et des économistes expérimentés participent aux programmes de développement financés par les collectivités locales, les organismes bilatéraux, régionaux ou internationaux ou encore les investisseurs privés.

Les domaines d'activités sont les suivants : transport - énergie et industrie, environnement industriel - eau, développement rural, environnement - développement urbain - développement institutionnel- formation et éducation, D.R.H.

BDPA

Quartier des Chênes - 3 rue Gustave Eiffel - 78286 Guyancourt cedex
 Téléphone : 01 30 12 48 40 – Télécopie : 01 30 12 49 92
 Courriel : contact.egis-bdpa@egis.fr – Internet : www.egis-bpda.fr

Filiale du groupe EGIS, BDPA est une société d'ingénierie et de conseil dans le domaine du développement. Forte d'une expérience acquise dans plus de 100 pays, une équipe d'experts et de consultants intervient dans les métiers suivants : développement local et décentralisation - promotion du monde rural - développement social - développement économique - information et communication - formation - modernisation du secteur public.

Profils de personnel recherché : ingénieurs et cadres dans les métiers de BDPA, pour des missions de courte et longue durée à l'étranger.

GEOCOTON (ex-DAGRIS)

36 avenue Hoche - 75008 Paris
 Téléphone : 01 42 99 53 00 - Télécopie : 01 43 59 54 54
 Internet : www.geocoton.com/

Geocoton est un holding financier agro-industriel tourné vers le développement des pays du Sud. Il emploie principalement :

- des ingénieurs agronomes ou du génie rural ;
- des ingénieurs en mécanique, électricité, égrenage et huilerie ;
- des cadres administratifs, commerciaux import-export, comptables et financiers ;
- des logisticiens et des « traders » spécialisés dans les matières premières, pour ses filiales COPACO et SOSEA.

Geocoton et ses filiales sont implantés en France, dans le bassin méditerranéen, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et Océan indien, en Asie centrale et au Brésil.

IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-ORSTOM)

Le Sextant - 44 bd de Dunkerque - CS 90009 - 13572 Marseille Cedex 02
 Téléphone : 04 91 99 92 00 – Télécopie : 04 91 99 92 22
 Internet : www.ird.fr

L'adresse de courriel pour des candidatures est : dp.recrutement@ird.fr

L'IRD est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Il effectue des recherches en direction des pays du Sud, visant à leur développement durable.

Les personnels sont de tous niveaux : administratifs, techniques, ingénieurs, chercheurs.

Régions d'affectation : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, océan Pacifique et Asie du Sud-Est, océan Indien.

IRAM (institut de recherches et d'applications des méthodes de développement)

49 rue de la Glacière - 75013 Paris
 Téléphone : 01 44 08 67 67 – Télécopie : 01 43 31 66 31
 Courriel : iram@iram-fr.org -Internet : www.iram-fr.org

L'IRAM intervient depuis 1957 en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique Latine et Centrale et en Europe. Son activité est organisée autour de 7 domaines de spécialisation : environnement et ressources naturelles, développement local et décentralisation, système de financement et microfinance, filières et marchés, systèmes ruraux de production, politiques publiques et dimension genre.

Dans chaque domaine, les interventions visent la mise au point ou le perfectionnement d'outils, la mise en place ou la consolidation d'institutions ou de dispositifs collectifs tels que des institutions de microfinance, des centres de prestations de services, des instances de concertation entre les différents acteurs d'une filière ou d'un territoire, etc. L'IRAM intervient aussi dans la formulation ou l'évaluation de politiques publiques. Ces dernières années, l'IRAM a fourni ses services dans une quarantaine de pays à la demande d'administrations publiques, d'organisations de la société civile ou d'institutions privées.

Dernière mise à jour : 08/07/2011.

Emplois à l'étranger proposés par les institutions françaises

Haut de page

Emplois relevant du ministère des Affaires étrangères

Emplois diplomatiques et consulaires

Le ministère des Affaires étrangères organise régulièrement des **concours** externes (l'accès est subordonné, pour les catégories A et B, à des conditions de diplôme) et internes (à condition de justifier d'une ancienneté de services publics). Les lauréats des concours reçoivent une première affectation à l'administration centrale (Paris ou Nantes). Au cours de leur carrière, les agents peuvent être affectés dans une des représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au :

Ministère des Affaires étrangères - Bureau des concours et examens professionnels
48 rue de Javel - 75015 Paris
Téléphone : 01 43 17 63 76 – Télécopie : 01 43 17 70 97
Internet : www.diplomatie.gouv.fr – Rubrique " ministère > emplois, stages, concours ".

Emplois de coopération

Le ministère des Affaires étrangères recrute des agents pour travailler auprès d'institutions étrangères : gouvernements, organismes multilatéraux.

Les postes à pourvoir dépendent des demandes formulées par les Etats bénéficiaires. Les spécialités et les qualifications varient d'un pays à l'autre dans les secteurs d'activité : santé, développement social, développement rural, environnement, minier, agriculture, pêche, tourisme, collectivités locales, décentralisation, urbanisme, équipement, transports, économie, finances, statistiques, douanes, institutionnel, juridique, éducatif, recherche, chercheurs, audiovisuel, culturel, lecture publique.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au :

Ministère des Affaires étrangères
Bureau des assistants techniques et des coopérants militaires
48 rue de Javel - 75015 Paris
Internet : www.diplomatie.gouv.fr – Rubrique "Emplois, stages et concours"

La liste des postes à pourvoir est publiée sur le site Internet mentionné ci-dessus.

Emplois de diffusion culturelle

La France a mis en place un dispositif assurant la diffusion de la langue et de la culture françaises dans l'ensemble des pays du monde par l'entremise des centres culturels, instituts français, alliances françaises, bureaux d'action linguistique, ainsi que des lectorats d'université. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au bureau des assistants techniques et des coopérants militaires (voir ci-dessus).

Emplois relevant du réseau scolaire français à l'étranger

La gestion de ce réseau relève de l'**Agence pour l'enseignement français à l'étranger**, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

19 / 21 Rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris
1 allée Baco - BP 21509 - 44015 Nantes cedex 1

Téléphone : 01 53 69 30 90 – Télécopie : 01 53 69 31 99
Courriel : communication.aefe@diplomatie.gouv.fr - Internet : www.aefe.fr - Rubrique : Travailler à l'étranger

Bureau du recrutement

Téléphone : 02 51 77 29 23 – Télécopie : 02 51 77 29 50
Courriel : aefe.candidature@diplomatie.gouv.fr

Ce bureau centralise et instruit les demandes de postes d'expatriés de l'Agence, à la condition exclusive que les candidats détiennent la qualité de fonctionnaire titulaire.

Bureau de la gestion des personnels

Téléphone : 02 51 77 29 04 - Télécopie : 02 51 77 29 05

Ce bureau gère les candidatures aux postes de résidents qui doivent être adressées aux services de coopération et d'action culturelle à l'étranger. Les candidats doivent avoir la qualité de fonctionnaires titulaires.

Emplois relevant de France Expertise Internationale (FEI)

Agence publique de premier plan au service de la coopération internationale et du développement, France Expertise Internationale (**FEI**) assure l'ingénierie et la conduite de projet au profit de bailleurs et clients bi et multilatéraux.

Créée le 1er avril 2011 avec le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial et placée sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères, **FEI** est l'héritière du groupement d'intérêt public France Coopération Internationale.

Recouvrant une zone géographique mondiale, **FEI**, au cœur d'un réseau de partenaires, privilégie la proximité avec les acteurs. **FEI** est une agence à vocation pluridisciplinaire dont les actions s'inscrivent dans des programmes d'aide au développement (tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement) et de lutte contre la pauvreté.

France Expertise internationale (FEI)

Ministère des Affaires étrangères
45 rue de Linois - 75015 Paris

Adresse postale :

Ministère des Affaires étrangères
27 rue de la Convention - CS 91533 - 75732 Paris cedex 15

Téléphone : 01 43 17 63 61 - Télécopie : 01 45 79 92 27

Courriel : contact.fe@diplomatie.gouv.fr - Internet : www.france-expertise-internationale.eu

Emplois relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi recrute **sur candidature** du personnel et offre des stages. Il convient de se renseigner à l'adresse suivante :

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Direction générale du Trésor (DGT)

Département des ressources humaines

Agence de gestion du Réseau International des Finances

Télédoc 594 ; 139 rue de Bercy ; 75572 Paris cedex 12

Téléphone : 01 44 87 74 45 – Télécopie : 01 53 18 95 94 ; Internet : www.tresor.economie.gouv.fr - Courriel : webmestre@dgtp.e.fr

Il propose, par ailleurs, des missions de Volontariat international en administration (V.I.A.) pour les bureaux d'**UBIFRANCE** à l'étranger.

Les candidats au Volontariat international en administration (VIA) doivent s'inscrire sur le site du Centre d'information du volontariat international (CIVI) : www.civiweb.com . Si votre profil convient, la DGT vous contactera pour un entretien. Si vous êtes sélectionné, c'est cette direction ou UBIFRANCE qui assurera le suivi de votre dossier. Les délais d'instruction des demandes peuvent prendre du temps (minimum 2 mois).

Dernière mise à jour : 13/01/2012.

Emploi dans une organisation internationale

Haut de page

Les organisations internationales (OI) proposent des postes s'adressant à des professionnels qualifiés, spécialisés et expérimentés de niveau cadre, qui suscitent de nombreuses candidatures.

La Mission des Fonctionnaires Internationaux (MFI, <http://www.diplomatie.gouv.fr/mfi>) publie les offres d'emplois émises par les OI. Ces postes s'adressent à des professionnels venant aussi bien du secteur public que du secteur privé. La maîtrise de l'anglais et si possible d'une autre langue est indispensable, ainsi qu'une expérience professionnelle à l'étranger.

ATTENTION :

Ces emplois ne relèvent pas du réseau diplomatique français, et ne donnent pas accès à la fonction publique française. Les personnels travaillant dans les OI sont appelés fonctionnaires internationaux (à distinguer du statut français de la fonction publique).

Le rôle de la Mission des Fonctionnaires Internationaux :

- elle informe et conseille sur les possibilités d'emploi et les procédures de recrutement dans les OI ;
- elle effectue une veille quotidienne des postes vacants publiés par les OI ;
- elle publie une liste des postes ouverts à candidatures dans les OI dont la France est membre dans une base de données accessible en ligne sur son site Web ;
- elle analyse la place de la France dans les organisations internationales ;
- elle apporte son soutien dans le processus de recrutement lorsqu'une candidature française est présélectionnée dans une OI ;
- elle est un point de contact pour les Français travaillant dans les organisations internationales ;
- elle édite une [lettre d'information bimensuelle](#).

La MFI gère les programmes suivants :

- Jeunes Experts Associés (Junior Professional Officer, JPO) ;
- Jeunes Experts de la Banque Mondiale ;
- Missions d'observation électorale sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'UE ;
- Mises à disposition d'experts français dans les missions de terrain de l'OSCE.

Pour en savoir plus

Ministère des Affaires Etrangères

Mission des fonctionnaires internationaux (MFI)

57 boulevard des Invalides - 75700 Paris 07 SP

Téléphone : 01 53 69 30 31

Courriel : mfi.paris-nuoi@diplomatie.gouv.fr - Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr> Rubrique " le ministère > emplois, stages, concours > emplois dans les organisations internationales "

La MFI dispose également d'une salle de documentation, à la même adresse, ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Dernière mise à jour : 08/03/2011.

Accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels

Haut de page

Les accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels

La France a conclu avec certains pays des accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels qui permettent à des jeunes Français d'aller exercer leur profession dans ces pays afin d'acquérir une expérience professionnelle et de perfectionner leurs connaissances linguistiques.

Les pays ayant conclu un accord de jeunes professionnels ou un accord migratoire comportant des dispositions sur les échanges de jeunes professionnels avec la France sont l'Argentine (1995), la Bulgarie (2003), le Canada (2003), les États-Unis (1988 avec l'AIPT et 1992 avec la FACC), le Maroc (2001), la Nouvelle-Zélande (1983), la Roumanie (2004), le Sénégal (2001), la Tunisie (2004), le Gabon (2010), le Bénin (2007), le Congo (2007), Maurice (2008), le Cap Vert (2008) et la Russie (2011).

Conditions

Les jeunes professionnels, hommes et femmes, doivent:

être âgés de 18 à 35 ans révolus ;
justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le domaine d'activité pour lequel ils sollicitent un emploi ;
avoir une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil ;
en règle générale, connaître l'entreprise qui va les accueillir ;
justifier que l'emploi qu'ils vont exercer dans le pays d'accueil correspond à leur formation et/ou à leur expérience professionnelle ;
remplir, dans le cas de l'exercice d'une profession réglementée, les conditions exigées par le pays d'accueil ;
rejoindre la France à l'expiration de leur contrat de travail.

La durée de l'emploi est fixée de 3 à 12 mois, avec prolongation possible jusqu'à 18 mois. Tous les secteurs d'activité sont concernés.

Le nombre de jeunes Français pouvant chaque année bénéficier de ces accords est en général limité : 4 pour la Nouvelle-Zélande, 100 pour le Sénégal, la Tunisie, le Gabon, le Congo et le Cap-vert, 200 pour l'Argentine, le Bénin et Maurice, 300 pour la Bulgarie, le Maroc, la Roumanie et les Etats-Unis (accord FACC), 500 pour la Russie, 2 400 (2009) pour le Canada et illimité pour les Etats-Unis dans le cadre de l'accord avec l'AIP.T.

Les jeunes professionnels bénéficient d'un contrat de travail à durée déterminée et de la protection sociale du pays d'accueil.

Le Pôle Emploi International (PEI) est le guichet unique pour l'instruction des dossiers des jeunes professionnels. Le dossier de candidature et la liste des pièces à joindre sont disponibles sur le site du PEI. Une fois votre dossier complet, vous devrez l'adresser au Pôle Emploi International.

A l'issue de la procédure, vous obtiendrez les visas, titres de séjour et de travail prévus par la réglementation du pays d'accueil.

Pour obtenir des renseignements complémentaires :

Pôle Emploi International (PEI)

Bureau des accords d'échanges de jeunes
48 boulevard de la Bastille - 75012 Paris
Téléphone : 01 53 02 25 50 – Télécopie: 01 53 02 25 95
Courriel: eei.anaem@pole-emploi.fr
Internet : www.pole-emploi-international.fr - Rubrique "Autres Services > Accords d'échanges de jeunes professionnels".

Dernière mise à jour : 20/09/2012.

Travailleur frontalier

Haut de page

Ce thème relève de la compétence du [ministère du Travail](#), des Relations sociales et de la Solidarité que vous pouvez contacter au 01 44 38 38 38.

Le terme **travailleur frontalier** désigne toute personne qui exerce une activité salariée (ou non salariée) dans un Etat membre et qui réside dans un autre Etat membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine (cette définition figure à l'article 1 (f) du règlement CE N°883/2004 du 29 avril 2004, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale).

Ainsi par exemple, une personne domiciliée en France à Strasbourg, qui quitte son domicile tous les jours pour aller travailler en Allemagne où son employeur est établi, peut être considérée comme "travailleur frontalier".

- Au regard du **droit du travail**, il n'existe pas de texte régissant de façon spécifique la situation des travailleurs frontaliers. Pour déterminer la loi applicable au contrat de travail, il convient de se référer au principe de territorialité, qui renvoie à la loi du lieu d'exécution du contrat de travail.

Pour reprendre l'exemple précédent, lorsqu'une personne domiciliée à Strasbourg exécute son contrat de travail en Allemagne auprès d'un employeur qui y est établi, son contrat de travail est régi par le droit allemand.

- Au regard du **droit de la sécurité sociale**, le statut de "travailleur frontalier" est spécifiquement régi par le règlement CE N°883/2004 de coordination des systèmes de sécurité sociale, du 29 avril 2004.

Pour plus d'informations, sur les règles spécifiques de sécurité sociale, vous pouvez contacter le CLEISS (centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) :

11, rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
Tél : 01 45 26 33 41
Fax : 01 49 95 06 50

Vous pouvez également consulter les sites Internet suivants :

Site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/social/> - Rubrique " Partir à l'étranger > Travailler dans un autre pays de l'UE > la libre circulation des ressortissants de l'UE > travailleurs frontaliers "
Site de l'Ambassade de France en Suisse : www.ambafrance-ch.org - Rubrique "Relations franco-suisse > la coopération transfrontalière avec la Suisse".

Dernière mise à jour : 19/04/2011.

Séjour au pair à l'étranger

Haut de page

Pour vous aider dans votre recherche d'un séjour au pair, la Maison des Français de l'étranger vous invite à consulter sur son site :

www.iapa.org : le site de l'IAPA (International Au Pair Association) donne des informations générales pour ceux qui souhaitent partir au pair ou devenir famille d'accueil. Il propose un répertoire international des organismes adhérents.

www.ufaap.org : le site de l'Union française des associations au pair diffuse des informations générales sur le statut au pair et présente la liste des organismes adhérents.

la sélection d'organismes sous la rubrique "[les sites de l'expatriation](#)" - Rubrique : Emploi>les sites classés par sources>Travail au pair

le forum [Séjours au pair](#) dans lequel vous pourrez déposer votre demande et consulter les offres

Dernière mise à jour : 05/05/2011.

Emploi saisonnier - Organismes

Haut de page

Vous pouvez prendre contact avec les organismes suivants :

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

101 quai Branly - 75740 PARIS cedex 15

Téléphone : 01 44 49 12 00 - Fil info jeunes : 08 25 09 06 30 - Télécopie : 01 40 65 02 61

Courriel : cijj@cijj.com - Internet : www.cijj.com/ Rubrique " partir à l'étranger ".

Jobs d'été dans l'Union européenne : www.jobs-ete-europe.com/ . Ce site vous permet d'accéder à la base d'offres d'emploi du réseau Eures. A la rubrique " sélection de sites par pays ", vous trouverez des listes de sites Internet proposant du travail saisonnier dans toute l'Europe.

Portail européen de la jeunesse (Site d'information pour les jeunes sur la mobilité en Europe)

Internet : <http://europa.eu/youth/> rubrique "emploi"

EURODESK (Site d'information pour les jeunes et les professionnels sur la mobilité en Europe)

Internet : www.eurodesk-france.org rubrique "Trouver un emploi"

Club TELI

BP 88 - 74600 Seynod

Téléphone : 04 50 52 26 58 - Télécopie : 04 50 52 10 16

Courriel : contact@teli.asso.fr - Internet : www.teli.asso.fr/

Pour la Grande-Bretagne, les ressortissants français âgés de moins de 25 ans peuvent s'adresser au :

CEI Centre d'Echanges internationaux de Londres

114-116 Curtain Road - EC2A 3AH London - GB

Tél (depuis la France) : 0810.67.63.70 - Tél : 00 44 (0) 207 749 7700 - Fax : 00 44 (0) 207 749 7701

Courriel : london@cei-frenchcentre.com - Internet : www.cei-london.com

Centre Charles Péguy

114-116 Curtain Road- London EC2A 3AH (United Kingdom)

Tel : 0207 749 77 14 Fax : 0207 749 77 19

Courriel : centre.charlespeguy@virgin.net - Internet : www.centrencharlespeguy.co.uk

www.travailler-en-angleterre.com (informations pratiques, offres de jobs et emplois)

Pour l'Irlande

CEI Dublin

City Square Building - 14-16 Gloucester Street South - Dublin 2 (Ireland)

Téléphone : [353] (0)1 671 77 54 - Télécopie: [353] (0)1 671 95 47

Courriel : dublin@cei-frenchcentre.com - Internet : www.cei-dublin.com/

Voir aussi

Thématiques > L'expatriation de A à Z > [Visa Vacances-Travail](#) (working holidays)

Dernière mise à jour : 05/05/2011.

Contrat de travail - Principales clauses

Haut de page

Il existe plusieurs formes de contrat de travail international : le détachement, la mise à disposition internationale, l'expatriation et le contrat local. Pour plus d'informations, visitez le site internet du pôle emploi international www.pole-emploi-international.fr - Rubrique "Informations > conseils juridiques > droit du travail international > [contrat de travail](#)" .

Il est par ailleurs recommandé de prévoir dans le contrat de travail, au minimum, certaines clauses pour en préciser les modalités :

L'identification des parties ;

Le lieu de travail ;

La durée du contrat (durée déterminée ou indéterminée ; éventuellement, conditions de reconduction) ;

La fonction à exercer et les liens de subordination ;

L'existence d'une période d'essai et sa durée ;

Les horaires de travail de l'employé (hebdomadaire ou journalier) ;

Le montant de la rémunération globale annuelle brute (éventuellement, répartition du montant entre versements locaux et versements en France, devise utilisée), évolution de la rémunération au cours des années, périodicité des versements ;

Les avantages éventuellement accordés (logement, employés de maison, voiture de fonction ou indemnités d'utilisation, etc.) ;

Le régime de prévoyance, de chômage et de retraite, sans oublier les régimes de retraites complémentaires, en fonction du pays d'affectation ;

Éventuellement, la prise en charge des frais de scolarité des enfants ;

La durée des congés payés ;

Le cas échéant, la prise en charge des voyages aller et retour pour l'intéressé et sa famille, des voyages en France à l'occasion des congés et des voyages en cas de maladie grave de l'intéressé, d'un membre de sa famille ou de décès d'un ascendant direct de l'intéressé ou de son conjoint ;

Éventuellement, la prise en charge des dépenses de déménagement à l'aller et au retour à préciser (frais de douane, assurances, transport) ;

Les éventuelles indemnités d'installation et de réinstallation ;

Les conditions de rupture du contrat et ses conséquences et, pour l'une ou l'autre des parties, la législation applicable ;

Le lieu de signature du contrat (et la législation du travail applicable), le tribunal compétent en cas de différend ;

L'éventuelle visite médicale d'aptitude de l'intéressé et de sa famille avant le départ et à chaque congé.

Dernière mise à jour : 09/12/2010.

Création d'entreprise

Haut de page

Vous souhaitez créer votre entreprise à l'étranger. Vous trouverez ci-dessous une liste, non exhaustive, d'organismes pouvant vous aider dans la réalisation de votre projet et vous fournir de la documentation.

Agence pour la création d'entreprises (APCE)

Téléphone : 01 42 18 58 58 - Télécopie : 01 42 18 58 00

Courriel : info@apce.com - Internet : www.apce.com/ rubrique " créateurs > boîte à outils > créer à l'étranger "

L'Agence pour la Création d'Entreprises est une association Loi 1901. Créée en 1996 à l'initiative des pouvoirs publics, elle intervient dans le processus d'aide à la création d'entreprises, notamment par l'information et l'orientation des créateurs d'entreprise dans leurs démarches. Vous trouverez sur son site des fiches sur un certain nombre de pays en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie, reprenant les informations indispensables à connaître lorsque l'on envisage de créer une entreprise à l'étranger : données macroéconomiques du pays, approche du marché, les investissements, choix juridique, formalités, fiscalité, protection sociale, financements, aides, adresses utiles, bibliographie.

Bureaux UBIFRANCE à l'étranger

Les bureaux UBIFRANCE à l'étranger disposent d'informations relatives à l'implantation d'entreprises dans leurs pays respectifs dont certaines sont disponibles sur le site internet : www.ubifrance.fr >découvrir Ubifrance>notre réseau international>Ubifrance dans le monde>sélectionner le pays>données pays

Le bureau UBIFRANCE rédige les guides par pays de la collection "S'implanter en..." où sont présentés l'environnement juridique, fiscal et économique du pays, ainsi que des conseils pour accompagner les entreprises dans le montage de leur projet. Ces guides sont commercialisés sur internet : www.ubifrance.fr rubrique " librairie du commerce international " ; ou à la librairie du commerce international, 77 boulevard Saint Jacques, 75014 PARIS.

Union des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger

46 avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 40 69 37 60 - Télécopie : 01 40 69 37 83

Courriel : infos@uccife.org - Internet : www.uccife.org/

Association fondée en 1907 et reconnue d'utilité publique, l'UCCIFE regroupe et anime les 114 Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (CCIFE) présentes dans 78 pays. Elle coordonne leur développement et assure la promotion de leurs activités.

Les CCIFE constituent le premier réseau privé d'entreprises françaises dans le monde et réunissent plus de 25 000 entreprises dont la moitié sont des entreprises étrangères. Elles contribuent à la promotion de l'image de la France, apportent des appuis commerciaux aux entreprises françaises qui veulent s'informer sur les marchés étrangers, s'y implanter ou y faire du commerce et contribuent à l'emploi des Français à l'étranger.

L'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger propose un annuaire des CCIFE, un catalogue de leurs publications et une lettre électronique mensuelle d'informations sur les marchés étrangers " *En direct des CCIFE* ".

Le comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF)

22 avenue Franklin D. Roosevelt - BP 303 - 75365 Paris Cedex 08

Téléphone : 01 53 83 92 92 - Télécopie : 01 53 83 92 99

Courriel : cnccef@cnccef.org - Internet : www.cnccef.org/

Association créée en 1898 reconnue d'utilité publique, cet établissement regroupe 4 000 Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) résidant en France et à l'étranger. Hommes et femmes d'entreprise choisis pour leur expérience et leur compétence à l'international, les CCEF informent les pouvoirs publics sur les dossiers sensibles du commerce extérieur, accompagnent bénévolement les entreprises dans leur développement à l'international et sensibilisent les jeunes aux métiers de l'international.

Installés à l'étranger dans 142 pays, 2 400 CCEF vivent au quotidien les opportunités et les risques de tous les grands marchés du monde. Travaillant en liaison étroite avec les Missions économiques et les autorités des pays dans lesquels ils sont implantés, ils détiennent une information de terrain concrète, directement utilisable.

En France, 1 600 CCEF mettent bénévolement leur expertise des marchés du monde au service des PME désirant se développer à l'international par un dispositif de parrainage et des jeunes grâce à des actions de formation.

La Chambre de commerce et d'industrie de votre région

Internet : www.cci.fr/

Programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Ce programme s'adresse aux jeunes Européens qui envisagent de créer une entreprise ou à ceux qui se sont lancés au cours des 3 dernières années. Il permet à de nouveaux entrepreneurs de travailler jusqu'à 6 mois aux côtés d'un chef d'entreprise expérimenté établi dans un autre pays de l'Union européenne et d'acquérir ainsi les connaissances nécessaires à la réussite de son projet.

Internet : www.erasmus-entrepreneurs.eu/

Dernière mise à jour : 13/12/2012.